



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Projet BADER à Saint-Louis

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Bouygues IMMOBILIER

Raison sociale

Bouygues Immobilier

N° SIRET

5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 1 0 0 9

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Nom

JOMIER

Monsieur

Prénom(s)

Urielle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 39 a) Rubrique 47 b) Rubrique 44d)	Surface de plancher à développer supérieure à 10 000m <sup>2</sup> Défrichement de plus de 0,5 ha Le projet est susceptible d'accueillir un équipement de type "autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés".

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site d'étude a une superficie totale d'environ 38 830 m<sup>2</sup> et est actuellement occupé par le garage automobile Hess au Sud et une zone végétalisée et arborée au Nord.

Le projet prévoit la construction d'environ 170 logements et d'un équipement d'intérêt général ou sportif avec espaces verts, voiries et parking aérien. Il comprendra :

- la dépollution du site et sa mise en compatibilité sanitaire
- la réduction de la surface actuelle dédiée au stationnement de la concession automobile ;
- la création d'une voirie centrale d'accès ;
- le défrichement d'une partie du site pour la réalisation des nouvelles constructions
- la construction de logements et de l'équipement en fond de parcelle
- la mise en oeuvre de stationnement aérien sur zone dédiée sur le site
- la réalisation de nombreuses circulations douces au sein du site
- la conservation d'une partie des espaces végétalisés et arborés
- la renaturation du cours d'eau du Lertzbach et la création d'un parc conformément à l'OAP en vigueur.

Aucune opération de démolition de bâtiment n'est nécessaire pour la réalisation de cette opération.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'ensemble se situe au droit d'une ancienne gravière alluvionnaire remblayée avec des matériaux de démolition dont la qualité chimique et géotechnique est variable.

Le projet permettra de purger une partie des matériaux non qualitatifs chimiquement dans le cadre des travaux de construction. Plusieurs typologies de logements seront réalisées sur le site, conformément au PLU.

La concession automobile sera conservée sur le site dans une configuration plus condensée en optimisant les stationnements. L'espace ainsi libéré permettra de créer une voirie d'accès pour le fond de la parcelle ainsi qu'un parc/espace vert suffisamment large pour permettre la renaturation du Lertzbach. Ce projet de re-méandrement et de reprise du gabarit du cours d'eau sera assuré par RHA pour redonner à la rivière son débit historique, améliorer ses fonctionnalités et créer une zone d'expansion de crue permettant de réduire les risques d'inondations sur la rive droite du cours d'eau.

Le projet permet de répondre à l'OAP trame verte et bleue de la Ville de St Louis en améliorant les fonctionnalités du cours d'eau et de ses rives. Il permettra aussi de créer un équipement d'intérêt général ou sportif. Enfin, dans le cadre des opérations de défrichement, de nombreux spots d'espèces exotiques envahissantes seront traités, dont des spots de Renouée du Japon très extensifs.



## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Lors des travaux il est prévu :

le défrichage de 15 500 m<sup>2</sup> de zone végétalisée ;

la gestion des espèces exotiques envahissantes (Buddleia du père David, Vergerette annuelle, Vigne vierge, Renouée du Japon, Sumac de Virginie, Robinier faux accacia, Solidage géant) qui occupent actuellement 50 % de la surface du site

la conservation du boisement à proximité du cours d'eau sur une surface de 4 500 m<sup>2</sup> et conservation de boisement en limite Ouest et Nord du site

la désimperméabilisation de 5 000 m<sup>2</sup> de parking actuellement occupé par la concession automobile ;

la réduction de l'emprise de la concession sur environ 8 760 m<sup>2</sup>

la création d'une voirie d'accès

la construction des bâtiments, sur pleine terre. Aucun niveau de sous-sols n'est envisagé sur le site en raison de la présence de pollution et des caractéristiques géotechniques des sols. Les stationnements seront aériens, avec un traitement paysager.

Aucune opération de démolition de bâtiment n'est envisagée.

En complément, des travaux de renaturation seront conduits par Rivières de Hautes Alsace sur le Lertzbach afin de recréer des méandres et de lutter contre les inondations en rive droite. La conception de ces travaux est menée conjointement par RHA, la collectivité et le pétitionnaire.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet engendrera les activités normales d'un quartier résidentiel. Les activités du concessionnaire automobile continueront après la réalisation du projet.

Le projet d'équipement créera des emplois sur le site.

La renaturation du cours d'eau sera bénéfique en amont et en aval du site, à l'échelle de la commune, en améliorant les fonctionnalités écologiques du Lertzbach et en luttant contre les risques d'inondations.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des terrains :	25 434 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	18 000 m <sup>2</sup>
Hauteur maximum des bâtiments :	15 m hors tout
Nombre de logements :	170 lots
Nombre de stationnements:	219 places

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 81 Voie : Avenue du Général de Gaulle

Lieu-dit :

Localité : Saint-Louis

Code postal : 6 8 3 0 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 4 7 ° 5 8 ' 0 3 " 9 Lat. : 0 7 ° 5 5 ' 0 3 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site est en zone UD et UE du PLU de Saint-Louis. Un emplacement réservé pour une voie de 12m de largeur coupe le site en deux. Il est concerné en partie par l'OAP Trame verte et bleue.

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPBE de l'aéroport de Bâle-Mulhouse pour la période 2018-2022. Il est localisé dans la zone de nuisances sonores à 55 dB(A) Lden (jaune) - zone D. Des cartes des bruits stratégiques ont été réalisées pour le PPBE du Haut-Rhin pour les routes D469, D105 et A35. Le projet est concerné en grande partie par des nuisances allant de 55 à 60 dB(A) Lden.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne possède pas de PPRI mais est recensée dans 3 atlas de zones inondables (AZI).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sols du site d'étude sont issus du remblai d'une ancienne gravière. La présence de déchets et une médiocre qualité des sols a été constatée au cours des études de pollution réalisées sur site. Des impacts en hydrocarbures et la présence de solvants ont été constatés. Toutefois le diagnostic de pollution et l'EQRS ont établi la compatibilité des sols avec les usages du projet. Et des travaux de gestion seront réalisés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun sous-sol ne sera réalisé sur le site pour limiter l'excavation des terres et leur gestion.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Nord-Ouest du site, actuellement naturelle boisée et semi-ouverte, sera défrichée et aménagée. La frange Est Nord et Ouest sera conservée. Les états de conservation de ces habitats sont mauvais (espèces exotiques envahissantes) et les enjeux écologiques des deux habitats naturels du site sont jugés faibles. Les travaux de défrichement permettront de gérer les EEE, d'améliorer l'état du site et de favoriser la biodiversité. Le gîte à chauve souris sera conservé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces boisés et semi-ouverts. Les enjeux écologiques sont faibles. Le projet défrichera environ 15 500 m <sup>2</sup> . Le boisement à l'Est le long du Lertzbach sera conservé sur environ 4500 m <sup>2</sup> ce qui permet de maintenir suffisamment d'espaces pour les espèces qui occupent actuellement le site (oiseaux et écreuil).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon l'atlas des zones inondables, le terrain se situe en limite avec une zone inondable sur la rive droite du Lertzbach. Le terrain en lui-même n'est pas concerné par la zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les études de risques réalisées dans le cadre des études de sols montrent que le terrain est compatible après gestion des points concentrés et mise en place de mesures constructives conservatoires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des déplacements et du trafic relatifs aux activités résidentielles et à l'équipement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des nuisances sonores relatives aux futures activités résidentielles
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le PPBE de l'aéroport de Bâle-Mulhouse. Les nuisances sonores sont estimées à environ 55 db(A) Lden.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains pourront être sujet à des vibrations lors de la phase d'atterrissage des avions.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités domestiques du projet pourront engendrer des émissions lumineuses
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les avions en phase d'atterrissage pourront être source d'émissions lumineuses pour le projet
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera générateur d'eaux usées classiques en phase exploitation, en lien avec l'usage résidentiel. Il sera raccordé au réseau public de la collectivité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet engendra des déblais inertes et non inertes qui seront gérés en filière spécialisée selon le plan de gestion. En phase exploitation, le projet générera des ordures ménagères en lien avec l'usage résidentiel du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du parking extérieur du concessionnaire automobile sera réhabilitée en bâtiments résidentiels et en parkings. La partie végétalisée du site ne fait office d'aucun usage spécifique actuellement et est dans un mauvais état écologique du fait de la présence d'espèce exotiques envahissantes sur 50 % de la surface..

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :



### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est proche de la frontière suisse mais n'engendrera aucun effet transfrontalier.

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pollution des sols : étude réalisée en plusieurs phases sur tous les milieux (sols, gaz et eaux). Présence de polluants détectés dans les sols et les gaz et nécessitant la gestion des points concentrés. Les risques sanitaires sont acceptables.

Faune Flore : Etude 3 saisons qui a permis de déterminer un état faible des habitats mais la présence de 16 espèces d'oiseaux, de lézard des murailles, de grenouille verte, d'écureuil roux et de pipistrelle commune. Toutes ces espèces sont résilientes aux perturbations.

Trafic : l'étude démontre que le réseaux de transport public et les voiries sont dimensionnées pour accueillir le projet (présence d'un arrêt de tramway à moins de 500m).

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

-Pollution des sols : Aucun équipement accueillant des populations dites sensibles ne sera implanté dans le projet et un vide sanitaire sera mis en place sous les futurs bâtiments du quart nord-ouest du site. Les sols des espaces non-construits et des espaces verts seront recouverts. La culture de végétaux et d'arbres fruitiers est possible dans des bacs hors-sol ou dans des fosses aménagées spécialement.

-Approvisionnement et gestion des eaux : Tout forage de puits, pompage et utilisation de la nappe au droit du site sera interdit (à l'exception de la géothermie ou de la surveillance environnementale). Les eaux pluviales collectées ne seront pas infiltrées dans les terrains existants. Les canalisations d'eau potable seront placées dans des terrains non-impactés, au sein d'une tranchée d'une section minimale de 1 m<sup>2</sup> dans des terres propres ou à défaut en matériau anti-contaminant. Un DLE sera réalisé pour définir les modalités de gestion des eaux pluviales.

-Faune-Flore-Habitats: le gîte à chiroptères sera conservé. Tous travaux nocturnes seront proscrits pour limiter l'impact sur les chiroptères. Les travaux d'abattage, d'élagage et de débroussaillage seront interdits entre le 15 mars et le 31 juillet. Pour éviter l'impact sur les reptiles, la réalisation ou le démarrage des travaux en début d'automne est préconisée. Pour limiter les impacts sur les amphibiens, il est préconisé de réaliser ou démarrer les travaux entre le mois d'octobre et février, en dehors de la période de reproduction. Enfin, les espèces exotiques envahissantes seront gérées avant, pendant et après les travaux en fonction de leurs caractéristiques biologiques. Des arbres seront plantés et la renaturation du cours d'eau permettront d'améliorer les fonctionnalités écologique du site.

-Bruit en lien avec le trafic routier et aérien : les constructions seront éloignées de l'axe routier et seront réalisées avec des matériaux permettant de réduire l'exposition au bruit en provenance de l'aéroport (zone D).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des préconisations issues des études a été intégré au projet.  
Les enjeux ont été pris en compte dans la conception du projet.

Ainsi, le projet porté par la Société Bouygues IMMOBILIER n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ou la santé humaine, au sens et pour l'application de l'article L 122-1 II du Code de l'environnement. La soumission du projet à une procédure d'évaluation environnementale ne semble donc pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude Faune-Flore-Habitats par ARCHIMED Environnement - 2022-2023	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic complémentaire sur les sols et gaz du sols et EQRS par ARCHIMED Environnement - 3 rapports - 2022-2023	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude de circulation par PTV GROUPE - 2023	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

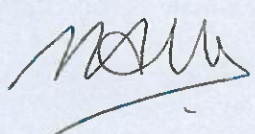
Nom JOMIER

Prénom Urielle

Qualité du signataire Directrice de programmes

A Strasbourg

Fait le 1 2 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)